

AMICALE DE CHASSE DE NOAILLES

REGLEMENTATION DE LA CHASSE **SAISON 2026- 2027**

L'ouverture générale est fixée au dimanche 13 septembre 2026 à 8h00.
La chasse sera autorisée suivant l'arrêté préfectoral.

PERDREAUX:

Le tir du perdreau sera interdit pour la saison 2026-2027.

LIEVRE:

Son tir sera autorisé suivant l'arrêté préfectoral pour Noailles du 11/10/2026 au 01/01/2027 au soir. Tir uniquement les dimanches et jour fériés.

FAISAN:

Pas de lâcher de faisan pour la saison 2026 2027

CHEVREUIL:

Il sera chassé en battue organisée suivant la décision du bureau.
Un calendrier des battues pour cette saison vous sera transmis bientôt.

TENUE.

VETEMENTS FLUORECENTS DE TYPE VESTE GILETS TEE SHIRT
ETRE PORTEUR D'UNE TROMPE D'UNE PIBOLE D'UN TELEPHONE
PORTABLE D'UN TALKIE-WALKIE ET D'UNE LAISSE POUR ATTACHER
LES CHIENS A LA DEMANDE DES TRAQUEURS

SANGLIER:

Il sera chassé en battue organisée sous la responsabilité du président ou d'un responsable de battue désigné par ses soins.

Chasse suivant l'arrêté préfectoral.

En cas de blessure des chiens de chasse du sanglier
une participation financière de chaque chasseur vous sera demandée pour les
soins vétérinaire si nécessaire.

RAPPEL: Il est formellement interdit à tout chasseur de quitter le poste qui lui sera confié avant l'arrêt de la battue ou sans avoir préalablement averti le responsable de battue.

En cas d'état d'ébriété constaté par le responsable de la battue, le chasseur ne sera pas inscrit sur le carnet de battue.

Le gibier abattu sur le territoire de l'amicale de chasse sera propriété de l'association et consommé en commun, chasseurs et propriétaires.

PRIX DE LA CARTE POUR LA SAISON 2026-2027

50 EUROS

Sur leurs terrains les propriétaires pourront se faire présenter la carte de l'amicale.

Carte chasseurs extérieurs à la commune. Sur parrainage d'un chasseur ou d'un propriétaire.

Les candidatures seront examinées par le bureau, le chasseur devra posséder le **timbre gros gibier** et **s'engager à participer à un maximum de battues aux chevreuils et aux sangliers.**

Il devra dans la mesure du possible venir aux activités organisées par notre amicale, repas, etc.....

IMPORTANT: Tout nouveau chasseur parrainé n'aura la carte que pour une année renouvelable, en cas de non respect du règlement, il lui sera signifié par lettre recommandée dans les délais légaux à la fermeture générale son non renouvellement pour la saison suivante.

Carte propriétaires. GRATUITE. Elle sera attribuée à compter du 01 octobre 2026 et sera valable pour deux demi-journées. Le nom du chasseur invité devra être indiqué au verso, ainsi que la date de l'invitation (écrit uniquement au stylo à bille). Cette carte permet aussi de participer gratuitement aux battues de gros gibiers pour la saison.

Carte d'invité pour les chasseurs non-propriétaires. A compter du 01 octobre 2026 10 euros la journée ou les deux demi-journées. Gratuite pour le gros gibier.

RAPPEL: Il est formellement interdit de tirer dans un rayon de **50 mètres autour des bâtiments.**

APERITIF APRES BATTUES: Il ne sera servi qu'un seul apéritif après chaque battue.

Messieurs les chasseurs, **merci de respecter les consignes de sécurité.**

Enfin, pour le plaisir de chasser, nous vous demandons le respect et la courtoisie envers les propriétaires, chasseurs, promeneurs, et habitants de notre commune.

LE PRESIDENT

REGLE DE SECURITE SAISON 2026-2027

CHAQUE CHASSEUR DOIT OBLIGATOIREMENT PORTER UN GILET FLUORESCENT AINSI QU'UNE CORNE DE CHASSE OU UN TALKIE-WALKIE IL EST INTERDIT DE TIRER SUR:

LES ROUTES, VOIES ET CHEMINS PUBLICS OU EN LEURS DIRECTIONS.

LES VOIES FERREES ET ABORDS OU EN LEURS DIRECTIONS.

EN DIRECTION D'UNE HABITATION OU TOUT AUTRES BATIMENTS.

D'ETRE A MOINS DE 50M DE TOUT BATIMENTS.

DE SE POSTER SUR LA VOIE PUBLIQUE ET SUR LES ACCOSTEMENTS.

DE SE DEPLACER AU POSTE (même de quelques mètres) .

VOUS DEVEZ:

SI VOUS UTILISEZ UN MIRADOR VERIFIER QU'IL EST EN PARFAIT ETAT.

(voir convention de contrôle permanent chaise d'affût)

REPERER VOS VOISINS ET VOUS SIGNALER A EUX.

DETERMINER VOTRE ANGLE DE TIR.

(30° degrés 5 pas à droite et 3 en avant 5 pas à gauche et 3 en avant)

JAMAIS TIRER DANS DES CONDITIONS DE FAIBLE VISIBILITE.

NE CHARGER SON ARME QU'APRES LE SIGNAL DE DEBUT DE LA BATTUE UN COUP LONG DE TROMPE.

SEULS LES TRAQUEURS PEUVENT SE DEPLACER AU COUR DE LA BATTUE ARMES CHARGEES.

CELLES-CI NE PEUVENT ETRE UTILISEES UNIQUEMENT POUR ACHEVER LES ANIMAUX BLESSES OU AU FERME.

NE TIRER QU'APRES AVOIR IDENTIFIE L'ANIMAL ET EN TIR FICHANT.

ATTENTION AUX TRAQUEURS A L'INTERIEUR DE LA CHASSE.

NE QUITTER SON POSTE QU'APRES LE SIGNAL DE FIN DE BATTUE

(succession de coups longs et de coups courts de trompes)

L'ARME ETANT IMMEDIATEMENT DECHARGEE AVANT TOUT DEPLACEMENT.

SI VOUS DEVEZ COUPER LES CHIENS DECHARGEZ VOTRE ARME AVANT.

IL EST INTERDIT DE TIRER APRES LE SIGNAL DE FIN DE BATTUE.

TOUT CHASSEUR PRESENTANT UN TROUBLE DU COMPORTEMENT LIE A

L'ALCOOL SERA INTERDIT DE BATTUE.

REGLE DE COMPORTEMENT.

POUR BENEFICIER D'UN MAXIMUM DE TEMPS DE CHASSE PENSEZ A COUPER LES CHIENS (pour les remettre dans la chasse)

PENSER AUSSI EN FIN DE BATTUE SI CEUX-CI NE SONT PAS RECUPERES A AIDER LES PROPRIETAIRES DANS LEURS RECHERCHES DE RECUPERATION.

A SAVOIR: EN CAS DE PROBLEME (accident malaise) SI VOUS AVEZ UN PORTABLE CHARGE VOUS APPELEZ LE 112.

DOCUMENT A GARDER TOUTE LA SAISON AVEC L'ASSURANCE ET LE PERMIS.

